



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/667

Approbation de deux conventions d'occupation gratuite et temporaire du domaine public -
Orangerie du Parc de la Tête d'Or, pour l'organisation d'expositions d'arts plastiques

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 25 ET 26 MARS 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1^{ER} AVRIL 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 AVRIL 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. GENOUVRIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/667 - APPROBATION DE DEUX CONVENTIONS
D'OCCUPATION GRATUITE ET TEMPORAIRE DU
DOMAINE PUBLIC - ORANGERIE DU PARC DE LA TÊTE
D'OR, POUR L'ORGANISATION D'EXPOSITIONS D'ARTS
PLASTIQUES (DIRECTION DES AFFAIRES
CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Orangerie du Parc de la Tête d'Or est utilisée par la Direction des espaces verts pour l'hivernage des plantes.

En dehors de cette période hivernale, la Délégation à la culture propose, en collaboration avec la Direction des espaces verts, une programmation d'expositions afin de soutenir la création et la diffusion en arts plastiques par la mise à disposition gratuite de la salle de l'Orangerie.

Cette salle d'exposition saisonnière est soumise à la réglementation du Parc de la Tête d'Or pour son accès et son utilisation.

Dans le respect des règles sanitaires liées au Covid-19 en vigueur à Lyon et dans les établissements et parcs de la Ville, il a été décidé de maintenir les activités d'exposition et de rouvrir la salle, dès qu'il sera possible. Aussi, en vue d'anticiper la possibilité de réouverture des salles d'exposition au mois d'avril, nous vous proposons d'autoriser la mise à disposition de la salle de l'Orangerie à deux associations pour deux expositions.

La première est organisée par l'association les Sansoucistes, qui propose la présentation du travail de ses membres, soit une vingtaine d'artistes peintres, sculpteurs, photographes.

La seconde est organisée par l'association Histoire d'un ciel en creux, qui propose une exposition en commun et complémentaire de 4 artistes, sculpteur dessinateur, poète et photographe qui sera intitulée *La lune dans tes yeux*.

Aussi, ces deux expositions se dérouleront du 16 avril au 21 mai 2021 :

- *Le salon des Sansoucistes* : du vendredi 16 avril au jeudi 6 mai, organisée par l'association des Sansoucistes ;
- *La lune dans tes yeux* : du lundi 10 au vendredi 21 mai, organisée par l'association Histoire d'un ciel en creux.

À titre indicatif, la valeur locative annuelle des lieux s'élève à 42 084 euros HT.

Compte tenu de l'intérêt de ces manifestations, la Ville de Lyon propose d'accorder la gratuité de certains de ses espaces, conformément aux dispositions de l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques en vertu desquelles une autorisation du domaine public peut être délivrée gratuitement lorsque cette occupation ne présente pas un intérêt commercial pour le bénéficiaire de l'autorisation.

En conséquence, il vous est proposé de mettre gratuitement à disposition de ces deux associations la salle de l'Orangerie du Parc de la Tête d'Or pour les périodes indiquées et pour la tenue de leur exposition.

Les conventions jointes au présent rapport définissent les conditions de mise à disposition du lieu, plus particulièrement en termes de durée, d'entretien et d'assurance.

Vu l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 3^e et 6^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- Les deux conventions susvisées, établies entre la Ville de Lyon et l'association les Sansoucistes et l'association Histoire d'un ciel en creux, relatives à l'occupation temporaire et gratuite de la salle de l'Orangerie du Parc de la Tête d'Or, sont approuvées.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET